



PREFET DE L'AIN

Bourg-en-Bresse, le 19 décembre 2019

Préfecture de l'Ain
Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées
Affaire suivie par : Mme MAGNIEN
Tél : 04 74 32 30 17
Mail : veronique.magnien@ain.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L.122-1-IV DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Pétitionnaire : SAS SME (Société Métallurgique d'Epernay)

Localisation : Site de CULOZ - 889 rue de Luyrieux – 01350 CULOZ

Projet : Développement de nouvelles activités comprenant le stockage temporaire, le transit et le traitement de moteurs d'avions contenant des pièces thoriées, d'aéronefs et d'équipements aéronautiques divers.

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : jeudi 19 décembre 2019

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le jeudi 23 janvier 2020.

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur des collectivités
et de l'appui territorial,

Arnaud GUYADER